

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (sauf délibérations n°2016-10-06 à 21 – pouvoir à Mme DUCHON), M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n°2016-10-01 et 02) et M. Patrice PANNETIER, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER (sauf délibérations n°2016-10-01 et 02), Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-10-01 à 03), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n°2016-10-01 à 11 – pouvoir à Mme CHAGNAUD-FORAIN), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON,

Absents excusés :

M. Guy-Michel BEROCHE a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,
Mme Dorothee BILGER a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
M. François LAMBERT a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
M. Jean-Marc FRESNEL a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,
Mme Karin LE MENE,
M. Arnaud HOURDIN,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,
M. Didier BLANCHARD,
Mme Christine DE LA FERTE,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 4 octobre 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 12 octobre 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Création d'un nouvel établissement économique sur la commune de Bailly.
Subvention de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la société Bio Yvelines Services, formalisée par un avenant tripartite n° 1 avec la région Ile-de-France.**

M. Philippe BRILLAULT, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment en ses articles 107 et 108 ;

Vu le régime cadre exempté de notification n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) pour la période 2014-2020, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 2121-29, L. 1511-2 et L.5216-2. I al 1 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 8 septembre 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnels du 14 septembre 2016.

- La construction du site de maintenance et de remisage du futur Tram 13 Express (anciennement dénommé TGO- Tangentielle ouest) va entraîner la relocalisation de la société Bio Yvelines Services. Celle-ci, auparavant installée sur le site des Matelots à Versailles, va déménager en créant un nouvel établissement sur un ancien site autoroutier délaissé, situé sur la commune de Bailly.

Bio Yvelines Services est une entreprise d'insertion qui assure un service de proximité de valorisation des déchets verts. Elle se trouve à la croisée de nombreux enjeux du territoire : développement des infrastructures de transport, requalification du site classé de la plaine de Versailles, économie solidaire et circulaire.

- Pour ces raisons, après avoir été sollicitée par la société Bio Yvelines Services, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc propose d'accompagner cette entreprise en facilitant la création de ce nouvel établissement par l'attribution d'une subvention de 150 000 € au titre de l'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises, qui complètera l'aide déjà octroyée à cette entreprise par le conseil régional d'Île-de-France.

La loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 a eu pour effet de modifier le cadre d'intervention des collectivités territoriales et prévoit que les aides aux entreprises attribuées par le bloc communal ne puissent intervenir que dans le cadre d'un conventionnement avec la région.

A cette fin, il est proposé de passer un avenant tripartite n° 1 à la convention n° 89-14 qui lie la région à la société Bio Yvelines Service. Cet avenant permettra d'intégrer la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et d'autoriser l'attribution de l'aide financière de l'intercommunalité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver l'avenant n°1 tripartite relatif à la convention n° 89-14 qui lie la région Ile-de-France à la société Bio Yvelines Service portant sur l'attribution d'une subvention de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de 150 000 € à la société Bio Yvelines ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant légal à signer l'avenant n° 1 et tout document y afférent ;*
- 3) *de préciser que les dispositions de la convention initiale non modifiées par cet avenant demeurent en vigueur et s'appliquent à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*

- 4) *d'imputer les sommes au chapitre 204 : « subventions d'équipement versées », nature 20422 : « subventions d'équipement versées aux organismes de droit privé pour des bâtiments », nature 90 : « interventions économiques ».*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 72 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité

Pour le Président,
Par déléation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services





Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-10-01

Résumé de l'acte : Création d'un nouvel établissement économique sur la commune de Bailly. Subve...

Date de décision : 11/10/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.5. Subventions

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 17/10/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161011-2016-10-01-DE

Pièces jointes :

2016-10-01 - Subvention Bio Yvelines.pdf

2016-10-01 annexe - BioYvelines.pdf

Historique :

17/10/2016 12:21:43	Reçu	Armelle Salvador
17/10/2016 12:23:14	En cours de transmission	
17/10/2016 12:24:35	Transmis en Préfecture	
17/10/2016 12:31:27	Accusé de réception reçu	